





# Bordereau de signature

## DEL2017\_0059



Signataire	Date	Annotation
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	03/04/2017	 Visa
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	03/04/2017	 Transmis
<i>Gestion des Actes MAIRIE</i>		 Archivé
	Réponse de la plate-forme : Acquittance reçu (Date: 2017-04-03)	

Dossier de type : ACTES\_MAIRIE // deliberation\_mairie

RÉPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTÉ - EGALITÉ - FRATERNITÉ

Département de  
**SEINE ET MARNE**

DEL2017\_ 0059

Arrondissement de  
**TORCY**

COMMUNE DE NOISIEL

EXTRAIT DU REGISTRE  
des délibérations du Conseil Municipal

Canton de  
**CHAMPS-SUR-MARNE**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 31 MARS 2017**

L'an deux mille dix-sept, le trente et un mars, à 20 h 30,

Le Conseil Municipal de la Commune de Noisiel, légalement convoqué le 22 mars 2017, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, salle du Conseil, Mairie Principale, sous la présidence de M. VACHEZ, Maire de Noisiel.

**PRÉSENTS** : M. VACHEZ, M. DIOGO, Mme NATALE, M. SANCHEZ, Mme DODOTE, Mme TROQUIER, M. VISKOVIC, Mme NAKACH, M. TIENG, M. RATOUCHNIAK, Mme NEDJARI, Mme BEAUMEL, Mme CAMARA (arrivée à 20h55), Mme JULIAN, M. FONTAINE, Mme DAGUILLANES, M. MAYOULOU NIAMBA (arrivée à 20h44), Mme MONIER, M. M. NYA NJIKÉ, Mme ROTOMBE, M. CALAMITA, Mme COLLETTE, Mme VICTOR, M. ROSENMANN, M. KAPLAN, M. KRZEWSKI, Mme BOUHENNI.

**ÉTAIENT EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :**

M. BEAULIEU qui a donné pouvoir à M. VISKOVIC,  
Mme CAMARA qui a donné pouvoir à Mme NAKACH jusqu'au point n°1,  
M. BARDET qui a donné pouvoir à M. SANCHEZ,  
M. NGUYEN qui a donné pouvoir à M. KRZEWSKI,

**ABSENTS** : M. DRAMÉ, Mme PELLICOLI, Mme PHAM.

**SECRETARE DE SÉANCE** : Mme Lydie DAGUILLANES.

Arrivée de M. MAYOULOU NIAMBA à 20h44, avant l'examen du point n°1 de l'ordre du jour.

Arrivée de Mme CAMARA à 20h55 pendant l'examen du point n°2 de l'ordre du jour.

Sortie de M. FONTAINE lors du vote du point n°13 de l'ordre du jour.

**Point 10: Modification du tableau des effectifs : création d'un emploi de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe**

Acquitté en PREFECTURE le 03/04/2017

- suite DEL2017\_ 0059

portant sur la modification du tableau des effectifs : création d'un emploi de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe

**VU**, le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU**, la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

**VU**, la loi n°83.634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

**VU**, la loi n°84.53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

**VU**, le décret n°2010-1357 du 9 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,

**VU**, le tableau modifié des effectifs du personnel territorial de Noisiel annexé au budget 2016,

**CONSIDÉRANT** la nécessité de procéder à la modification du tableau des effectifs afin de répondre aux besoins des services et de pourvoir à la vacance d'emplois suite à des départs,

**ENTENDU** l'exposé de Monsieur le Maire,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ**

**DÉCIDE** de modifier le tableau des effectifs comme suit :

Libellé du grade	Existant	Proposition		Effectif total du grade
		Création	Suppression	
technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	+1		2

**DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits sur le budget 2017 et les suivants.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.  
La présente délibération est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.*

**POUR EXTRAIT CONFORME**

Le Maire

*D. Vachez*

Daniel VACHEZ



Transmis au représentant de l'Etat le 03 AVR. 2017  
Publié le 03 AVR. 2017

Acquitté en PREFECTURE le 03/04/2017